



LACAN

Kant avec Lade

1962

Ce document de travail a pour sources principales :

- « *Kant avec Sade* », in *La philosophie dans le boudoir*, éd. Borderie 1980, pp. 81-107.
- « *Kant avec Sade* », sur le site de l'[E.L.P.](#) (1962-09-00).

Le texte de ce séminaire nécessite *l'installation de la police de caractères spécifique*, dite « Lacan », disponible ici : <http://fr.ffonts.net/LACAN.font.download> (*placer le fichier Lacan.ttf dans le répertoire c:\windows\fonts*)

Les références bibliographiques privilégient les éditions les plus récentes. Les schémas sont refaits.

N.B. Ce qui s'inscrit entre crochets droits [] n'est pas de Jacques LACAN.

([Contact](#))

KANT AVEC SADE *

Que l'œuvre de SADE anticipe FREUD, fût-ce au regard du catalogue des perversions, est une sottise qui se redit dans les Lettres, de quoi la faute - comme toujours - revient aux spécialistes.

En revanche nous tenons que le boudoir sadien s'égalise à ces lieux dont les écoles de la philosophie antique prirent leur nom : Académie, Lycée, Stoa. Ici comme là, on prépare la science en rectifiant la position de l'éthique. En cela, oui, un déblaiement s'opère qui doit cheminer cent ans dans les profondeurs du goût pour que la voie de FREUD soit praticable. Comptez-en soixante de plus pour qu'on dise pourquoi tout ça.

Si FREUD a pu énoncer son *principe du plaisir* sans avoir même à se soucier de marquer ce qui le distingue de sa fonction dans l'éthique traditionnelle, sans plus risquer qu'il fût entendu, en écho au préjugé incontesté de deux millénaires, pour rappeler l'attrait préordonnant la créature à son *bien*, avec la psychologie qui s'inscrit dans divers mythes de bienveillance, nous ne pouvons qu'en rendre hommage à la montée insinuante à travers le XIX^{ème} siècle du thème du « *bonheur dans le mal* ».

Ici SADE est le pas inaugural d'une subversion, dont, si piquant que cela semble au regard de la froideur de l'homme, KANT est le point tournant, et jamais repéré - que nous sachions - comme tel.

La Philosophie dans le boudoir vient huit ans après la *Critique de la raison pratique*.

Si, après avoir vu qu'elle s'y accorde, *nous démontrons qu'elle la complète, nous dirons qu'elle donne la vérité de la Critique*.

Du coup, les postulats où celle-ci s'achève :

- l'alibi de l'immortalité où elle refoule progrès, sainteté et même amour,
- tout ce qui pourrait venir de satisfaisant de la loi - la garantie qu'il lui faut d'une volonté pour qui l'objet à quoi la loi se rapporte fût intelligible - perdant même le plat appui de la fonction d'utilité où KANT les confinait,

...rendent l'œuvre à son diamant de subversion. Par quoi s'explique l'incroyable exaltation qu'en reçoit tout lecteur non prévenu par la piété académique. Effet à quoi ne gâtera rien qu'on en ait rendu compte.

Qu'on soit *bien dans le mal*, ou si l'on veut, que l'éternel féminin n'attire pas en haut, on pourrait dire que ce virage a été pris sur une remarque philologique : nommément que ce qui avait été admis jusque-là, qu'on est *bien dans le bien*, repose sur une homonymie que la langue allemande n'admet pas : *man fühlt sich wohl im Guten*.

C'est la façon dont KANT introduisit sa *Raison pratique*.

Le *principe du plaisir*, c'est la loi du bien qui est le *wohl*, disons le *bien-être*.

Dans la pratique, il soumettrait le sujet au même enchaînement phénoménal qui détermine ses objets.

L'objection qu'y apporte KANT est, selon son style de rigueur, intrinsèque.

Nul phénomène ne peut se prévaloir d'un rapport constant au plaisir.

Nulle loi donc d'un tel bien ne peut être énoncée *qui définirait comme volonté le sujet* qui l'introduirait dans sa pratique.

La recherche du bien serait donc une impasse, s'il ne renaissait, *das Gute*, le bien qui est l'objet de la loi morale.

Il nous est indiqué par l'expérience que nous faisons d'entendre au-dedans de nous des commandements, dont l'impératif se présente comme catégorique, autrement dit inconditionnel.

Notons que ce *bien* n'est supposé le *Bien*, que de se proposer, comme on vient de le dire, envers et contre tout objet qui y mettrait sa condition, de s'opposer à quelque que ce soit des biens incertains que ces objets puissent apporter, dans une équivalence de principe, pour s'imposer comme supérieur de sa valeur universelle.

Ainsi le poids n'en apparaît que d'exclure, pulsion ou sentiment, tout ce dont le sujet peut pâtir dans son intérêt pour un objet, ce que KANT pour autant désigne comme « pathologique ».

Ce serait donc par induction sur cet effet qu'on y retrouverait le *Souverain Bien* des antiques, si KANT à son accoutumée ne précisait encore que ce *Bien* n'agit pas comme contrepoids, mais, si l'on peut dire, comme anti-poids, c'est-à-dire de la soustraction de poids qu'il produit dans l'effet d'amour-propre (*Selbstsucht*), que le sujet ressent comme contentement (*arrogantia*) de ses plaisirs, pour ce qu'un regard à ce *Bien* rend ces plaisirs moins respectables¹. Textuel, autant que suggestif.

¹ Nous renverrons à la très acceptable traduction de Barni, qui remonte à 1848, et à l'édition Vorländer (chez Meiner) pour le texte allemand.

Retenons le paradoxe que ce soit au moment où ce sujet n'a plus en face de lui aucun objet, qu'il rencontre une loi, laquelle n'a d'autre phénomène que quelque chose de signifiant déjà, qu'on obtient d'une voix dans la conscience, et qui, à s'y articuler en maxime, y propose l'ordre d'une raison purement pratique ou volonté.

Pour que cette maxime fasse la loi, il faut et il suffit qu'à l'épreuve d'une telle raison, elle puisse être retenue comme universelle en droit de logique. Ce qui, rappelons-le de ce droit, ne veut pas dire qu'elle s'impose à tous, mais qu'elle vaille pour tous les cas, ou pour mieux dire, qu'elle ne vaille en aucun cas, si elle ne vaut pas en tout cas. Mais cette épreuve devant être de raison, *pure* quoique *pratique*, ne peut réussir que pour des maximes d'un *type* qui offre une prise analytique à sa déduction.

Ce *type* s'illustre de la fidélité qui s'impose à la restitution d'un dépôt² : la pratique du dépôt reposant sur les deux oreilles qui - pour constituer le dépositaire - doivent se boucher à toute condition à opposer à cette fidélité. Autrement dit, pas de dépôt sans dépositaire à la hauteur de sa charge.

On pourra sentir le besoin d'un fondement plus synthétique, même dans ce cas évident.

Illustrons-en à notre tour le défaut, fût-ce au prix d'une irrévérence, d'une maxime retouchée du Père UBU :

« Vive la Pologne, car s'il n'y avait pas de Pologne, il n'y aurait pas de Polonais ».

Que nul - par quelque lenteur, voire émotivité - ne doute ici de notre attachement à une liberté sans laquelle les peuples sont en deuil. Mais sa motivation ici analytique, encore qu'irréfutable, prête à ce que l'indéfectible s'en tempère de l'observation que les Polonais se sont recommandés de toujours par une résistance remarquable aux éclipses de la Pologne, sinon de la déploration qui s'en motivait. C'est bien ce qui fait exprimer à KANT le regret qu'à l'expérience de la loi morale, nulle intuition n'offre d'objet phénoménal.

Nous conviendrons que jusqu'au bout de la *Critique* cet objet se dérobe. Mais c'est pour le laisser deviner comme à sa trace, que l'implacable suite qu'apporte KANT à démontrer son dérobement, donne à l'œuvre cet érotisme sans doute innocent, mais perceptible, dont nous allons montrer le bien-fondé par la nature du dit objet. C'est pourquoi nous prions de s'arrêter en ce point même de nos lignes, pour les reprendre par après, tous ceux de nos lecteurs qui sont à l'endroit de la *Critique* dans un rapport encore vierge, de ne pas l'avoir lue. Qu'ils y contrôlent si elle a bien l'effet que nous disons, nous leur en promettons en tout cas ce plaisir qui se communique de l'exploit.

Les autres nous suivront maintenant dans « *La philosophie dans le boudoir* » et ce que nous propose sa lecture.

*

Pamphlet s'avère-t-elle, mais dramatique, où un éclairage de scène permet au dialogue comme aux gestes de se poursuivre aux limites de l'imaginable, cet éclairage s'éteint un moment pour faire place - pamphlet dans le pamphlet - à un *factum* intitulé : « *Français, encore un effort si vous voulez être républicains* ».

Ce qui s'y énonce est pour l'ordinaire entendu, sinon apprécié, comme une mystification. Il n'est pas besoin d'être alerté par la portée reconnue au rêve dans le rêve de pointer un rapport plus proche au réel, pour voir dans l'appel fait ici à l'actualité historique une indication de la même sorte. Elle est patente, et l'on fera mieux d'y regarder à deux fois. Disons que le nerf du *factum* est donné dans la maxime du droit à la jouissance, insolite à s'en extraire et précisément à s'y réclamer de la portée d'une règle universelle. Énonçons-la ainsi :

*« J'ai le droit de jouir de ton corps, peut me dire quiconque,
et ce droit je l'exercerai sans qu'aucune limite m'arrête dans le caprice des exactions que j'aie le goût d'y assouvir ».*

Telle est la *maxime* où je prétends soumettre la volonté de tous, pour peu qu'une société lui donne effet par sa contrainte. Humour noir au mieux, pour tout être raisonnable, à répartir de la maxime au consentement qu'on lui suppose.

Mais outre que, s'il est quelque chose à quoi nous ait rompu la déduction de la *Critique*, c'est à distinguer le rationnel de la sorte de raisonnable qui n'est qu'un recours confus au pathologique, nous savons maintenant que l'humour est le transfuge dans le comique de la fonction même du « surmoi ». Ce qui, pour animer d'un avatar cette instance psychanalytique et l'arracher à ce retour d'obscurantisme à quoi l'emploi nos contemporains, peut aussi bien, dans l'épreuve kantienne de la règle universelle, introduire le grain de sel qui lui manque.

² Cf. Kant : *Critique de la raison pratique*, [scolie du théorème III](#) du chapitre 1^{er} de *L'analytique de la raison pure pratique*, [Barni, p. 167](#) ; [Vorländer, p. 31](#).

Dès lors ne sommes-nous pas incités à prendre plus au sérieux ce qui se présente à nous de ne pas l'être tout à fait ? Nous ne demanderons pas, on s'en doute, s'il faut ni s'il suffit qu'une société sanctionne un droit à la jouissance en permettant à tous de s'en réclamer, pour que dès lors sa maxime s'autorise de l'impératif de la loi morale. Nulle légalité positive ne peut décider si cette maxime peut prendre rang de règle universelle, puisque aussi bien ce rang peut l'opposer éventuellement à toutes.

Ce n'est pas question qui se tranche à seulement l'imaginer, et l'extension à tous du droit que la maxime invoque n'est pas ici l'affaire. On n'y démontrerait au mieux qu'une possibilité du général - ce qui n'est pas l'universel - lequel prend les choses comme elles se fondent et non comme elles s'arrangent. Et l'on ne saurait omettre cette occasion de dénoncer l'exorbitant du rôle que l'on confère au moment de la réciprocité en des structures, notamment subjectives, qui y répugnent intrinsèquement.

La *réciprocité*, relation réversible de s'établir sur une ligne simple à unir deux sujets qui, de leur position « réciproque », tiennent cette relation pour équivalente, trouve difficilement à se placer comme temps logique d'aucun franchissement du sujet dans son rapport au signifiant, et bien moins encore comme étape d'aucun développement recevable ou non comme psychique, (où l'enfant a toujours bon dos pour les placages d'intention pédagogique).

Quoi qu'il en soit, c'est un point à rendre déjà à notre maxime qu'elle peut servir de paradigme d'un énoncé excluant comme telle la réciprocité (la réciprocité et non la charge de revanche). Tout jugement sur l'ordre infâme qui introniserait notre maxime est donc indifférent en la matière, qui est de lui reconnaître ou de lui refuser le caractère d'une règle recevable comme universelle en morale, la morale depuis KANT reconnue pour une pratique inconditionnelle de la raison.

Il faut évidemment lui reconnaître ce caractère pour la simple raison que sa seule annonce (son *kérygme*) a la vertu d'instaurer à la fois et cette réjection radicale du pathologique, de tout égard pris à un bien, à une passion, voire à une compassion, soit la réjection par où KANT libère le champ de la loi morale, et la forme de cette loi qui est aussi sa seule substance, en tant que la volonté ne s'y oblige qu'à débouter de sa pratique toute raison qui ne soit pas de sa maxime elle-même.

Certes ces deux impératifs entre quoi peut être tendue, jusqu'au brisement de la vie, l'expérience morale, sont dans le paradoxe sadien imposés comme à l'Autre, et non pas comme à nous-même.

Mais cela n'est distance que de premier abord, car de façon latente l'impératif moral n'en fait pas moins, puisque c'est de l'Autre que son commandement nous requiert.

On aperçoit ici tout nûment se révéler ce à quoi nous introduirait la parodie plus haut donnée de l'universel évident du devoir du dépositaire, à savoir que la bipolarité dont s'instaure la Loi morale n'est rien d'autre que cette refente du sujet qui s'opère de toute intervention du signifiant : nommément du *sujet de l'énonciation* au *sujet de l'énoncé*.

La Loi morale n'a pas d'autre principe. Encore faut-il qu'il soit patent, sauf à prêter à cette mystification que le *gag* du « *Vive la Pologne !* » faisait sentir. En quoi la maxime sadienne est, de se prononcer de la bouche de l'autre, plus honnête qu'à faire appel à la voix du dedans, puisqu'elle démontre *la refente* – escamotée à l'ordinaire – *du sujet*.

Le *sujet de l'énonciation* s'y détache aussi clairement que du « *Vive la Pologne !* », où seulement s'isole ce qu'évoque de *fun* sa manifestation.

Qu'on se reporte seulement, pour confirmer cette perspective, à la doctrine dont SADE lui-même fonde le règne de son principe. C'est celle des *droits de l'homme*. C'est de ce qu'aucun homme ne peut être d'un autre homme la propriété, qu'il ne saurait en faire prétexte à en suspendre le droit de tous à jouir de lui, chacun à son gré. Ce qu'il en subira de contrainte n'est pas tant de violence que de principe, la difficulté - pour qui la fait sentence - n'étant pas tant de l'y faire consentir que de la prononcer à sa place.

C'est donc bien l'Autre en tant que libre, c'est la liberté de l'Autre que le discours du *droit à la jouissance* pose en sujet de son énonciation, et pas d'une façon qui diffère du « *Tu es* » qui s'évoque du fonds *tuant* de tout impératif.

Mais ce discours n'en est pas moins déterminant pour le sujet de l'énoncé à le susciter à chaque adresse de son équivoque contenu : puisque la jouissance - à s'avouer impudemment dans son propos même - se fait pôle dont l'Autre est au creux qu'elle fore déjà au *lieu de l'Autre* pour y dresser la croix de l'expérience sadienne.

*

Suspendons d'en dire le ressort à dire que la douleur, qui projette ici sa promesse d'ignominie, ne fait que recouper la mention expresse qu'en fait KANT parmi les connotations de l'expérience morale. Et rappelons que les stoïciens ont prétendu en surmonter l'épreuve par le mépris. Qu'on imagine une reprise d'ÉPICTÈTE dans l'expérience sadienne : « *Tu vois, tu l'as cassée* », dit-il en désignant sa jambe. Rabattre la jouissance à la misère de tel effet où trébuche sa recherche, n'est-ce pas la tourner en dégoût ?

En quoi se montre que la jouissance est ce dont se modifie l'expérience sadienne. Car elle ne projette d'accaparer une volonté, qu'à l'avoir traversé déjà pour s'installer au plus intime du sujet qu'elle provoque au delà, d'atteindre sa pudeur. *Car la pudeur est amboceptive*³ *des conjonctures de l'être* : entre deux *l'impudeur* de l'un à elle seule faisant le viol de la *pudeur* de l'autre. Canal à justifier, s'il le fallait, ce que nous avons d'abord produit de l'assertion, *à la place de l'Autre*, du sujet.

Interrogeons cette *jouissance* précaire d'être suspendue dans l'Autre à un écho qu'elle ne suscite qu'à l'abolir à mesure, d'y joindre l'intolérable. Ne nous paraît-elle pas enfin ne s'exalter que d'elle-même à la façon d'une autre - horrible - liberté ! Aussi bien allons-nous voir se découvrir ce troisième terme qui, au dire de KANT, ferait défaut dans l'expérience morale. C'est à savoir l'objet que, pour l'assurer à la volonté dans l'accomplissement de la Loi, il est contraint de renvoyer à *la Chose-en-soi*. Cet objet ne le voilà-t-il pas, descendu de son inaccessibilité, dans l'expérience sadienne, et dévoilé comme *Être-là, Dasein*, de l'agent du tourment.

Non sans garder l'opacité du transcendant. Car cet objet est étrangement séparé du *sujet*. Observons que le héraut de la maxime n'a pas besoin d'être ici plus que point d'émission. Il peut être une voix à la radio, rappelant le droit promu du supplément d'effort qu'à l'appel de SADE les Français auraient consenti, et la maxime devenue, pour leur République régénérée, Loi organique. Tels phénomènes de la voix, nommément ceux de la psychose, ont bien cet aspect de l'objet. Et la psychanalyse n'était pas loin en son aurore d'y référer la voix de la conscience.

On voit ce qui motive KANT à tenir cet objet pour dérobé à toute détermination de l'esthétique transcendante, encore qu'il ne manque pas d'apparaître à quelque bosse du voile phénoménal, n'étant pas sans feu ni lieu, ni sans mode qui se situe dans l'irréel, ni sans effet dans la réalité : ce n'est pas seulement que la phénoménologie de KANT fasse ici défaut, c'est que la voix - même folle - impose l'idée du sujet, et qu'il ne faut pas que l'objet de la loi suggère une malignité du Dieu réel.

Assurément le christianisme a éduqué les hommes à être peu regardants du côté de la jouissance de Dieu, et c'est en quoi KANT fait passer son volontarisme de *la Loi pour la Loi*, lequel en remet, peut-on dire, sur l'ataraxie de l'expérience stoïcienne. On peut penser que KANT y est sous la pression de ce qu'il entend de trop près, non pas de SADE, mais de tel mystique de chez lui en le soupir qui étouffe ce qu'il entrevoit au delà d'avoir vu que son Dieu est sans figure : *Grimmigheit* ? SADE dit : « *être-suprême-en-méchanceté* ».

Mais *pfutt ! Schwärmereien*, noirs essaïms, nous vous chassons pour revenir à la fonction de *la présence* dans le fantasme sadien. Ce fantasme a une structure qu'on retrouvera plus loin et où l'objet n'est qu'un des termes où peut s'éteindre la quête qu'il figure. Quand la jouissance s'y pétrifie, il devient le fétiche noir, où se reconnaît la forme bel et bien offerte en tel temps et lieu, et de nos jours encore, pour qu'on y adore *la Présence de Dieu*.

C'est ce qu'il advient du ravisseur dans l'expérience sadienne, quand sa présence à la limite se résume à n'en être plus que l'instrument. Mais que sa jouissance s'y fige, ne la dérobe pas à l'humilité d'un acte qui ne peut faire qu'il n'y vienne comme être de chair et, jusqu'aux os, serf du plaisir. Duplication qui ne reflète, ni ne réciproque (*pourquoi ne mutuelleraient-elles pas ?*) celle qui s'est opérée dans l'Autre des deux altérités du sujet.

Le désir, qui est le suppôt de cette refente du sujet, s'accommoderait sans doute de se dire *volonté de jouissance*. Mais cette appellation ne le rendrait pas plus digne de la volonté qu'il invoque chez l'Autre en la tentant jusqu'à l'extrême de sa division d'avec son pathos, car pour ce faire, il part battu, promis à l'impuissance. Puisqu'il part soumis au plaisir, dont c'est la loi de le faire tourner en sa visée toujours trop court. Homéostasie toujours trop vite retrouvée du vivant au seuil le plus bas de la tension dont il vivote. Toujours précoce la retombée de l'aile, dont il lui est donné de pouvoir signer la reproduction de sa forme. Aile pourtant qui a ici à s'élever à la fonction de figurer le lien du sexe à la mort. Laissons-la reposer sous son voile éléusien. [Éleusis : cité des Mystères]

Le plaisir donc, de la volonté là-bas rival qui stimule, n'est plus ici que complice défaillant. Dans le temps même de la jouissance, il serait tout simplement hors de jeu, si le fantasme n'intervenait pour le soutenir de la discorde même où il succombe. Pour le dire autrement, *le fantasme fait le plaisir propre au désir*.

³ Amboceptive (psychologie) : se dit d'un sentiment immédiatement partagé comme la honte.

Et revenons sur ce que *désir* n'est pas *sujet*,

- pour n'être nulle part indicable dans un signifiant de la demande quelle qu'elle soit,
- pour n'y être pas articulable encore qu'il y soit articulé.

La prise du plaisir dans le fantasme est ici aisée à saisir.

L'expérience physiologique démontre que la douleur est d'un cycle plus long à tous égards que le plaisir, puisqu'une stimulation la provoque au point où le plaisir finit. Si prolongée qu'on la suppose, elle a pourtant comme le plaisir son terme : dans l'évanouissement du sujet. Telle est la donnée vitale dont le fantasme va profiter pour fixer dans le sensible de l'expérience sadienne, le désir qui paraît dans son agent.

*

Le fantasme est défini dans la forme la plus générale qu'il reçoit d'une algèbre construite par nous à cet effet, soit la formule $\mathcal{S} \diamond a$, où le poinçon se lit « *désir de* », à lire de même dans le sens rétrograde, introduisant une identité qui se fonde sur une non-réciprocité absolue. (Relation coextensive aux formations du sujet.)

Quoiqu'il en soit cette forme s'avère particulièrement aisée à animer dans le cas présent.

Elle y articule en effet le plaisir pris auquel a été substitué un instrument (*objet(a)* de la formule) à la sorte de division soutenue du sujet, qu'ordonne l'expérience. Ce qui ne s'obtient qu'à ce que son agent apparent se fige en la rigidité de l'objet, dans la visée que sa division de sujet lui soit toute entière de l'Autre renvoyée.

Une *structure quadripartite* est depuis l'inconscient toujours exigible dans la construction d'une ordonnance subjective. Ce à quoi satisfont nos schémas didactiques. Modulons le fantasme sadien d'un nouveau de ces schémas :



schéma 1

La ligne du bas satisfait à l'ordre du fantasme en tant qu'il supporte l'utopie du désir.

La ligne sinusoïdale inscrit la chaîne qui permet un calcul du sujet. Elle est orientée, et son orientation y constitue un ordre où l'apparition de l'objet à la place de la cause s'éclaire de l'universel de sa relation à la catégorie de la causalité, - lequel, à forcer le seuil de la déduction transcendantale de KANT, instaurerait sur la cheville de l'impur une nouvelle *Critique de la Raison*.

Reste le V qui à cette place tenant le haut du pavé paraît imposer la volonté dominante toute l'affaire, mais dont la forme aussi évoque la réunion de ce qu'il divise en le retenant ensemble d'un *vel*, à savoir en donnant à choisir ce qui fera le \mathcal{S} (S barré) de la raison pratique, au **S** sujet brut du plaisir (sujet « pathologique »).

C'est donc bien la volonté de KANT qui se rencontre à la place de cette volonté qui ne peut être dite de jouissance qu'à expliquer que c'est le sujet reconstitué de l'aliénation au prix de n'être que l'instrument de la jouissance.

Ainsi KANT, d'être mis à la question « avec SADE »...

c'est à dire SADE y faisant office, pour notre pensée comme dans son sadisme, d'instrument ...avoue ce qui tombe sous le sens du « *Que veut-il ?* » qui désormais ne fait défaut à personne.

Qu'on se serve maintenant de ce graphe sous sa forme succincte, pour se retrouver dans la forêt du fantasme, que SADE dans son œuvre développe sur un plan de système. On verra qu'il y a une statique du fantasme, par quoi le point d' $\alpha\phi\acute{\alpha}\nu\iota\sigma\iota\varsigma$ [aphanisis] supposé en \mathcal{S} doit être dans l'imagination indéfiniment reculé.

D'où la peu croyable survie dont SADE dote les victimes des sévices et tribulations qu'il leur inflige en sa fable. Le moment de leur mort n'y semble motivé que du besoin de les remplacer dans une combinatoire, qui seule exige leur multiplicité.

- Unique (Justine) ou multiple, *la victime* a la monotonie de la relation du sujet au signifiant, en quoi, à se fier à notre graphe, elle consiste.
- *D'être l'objet(a) du fantasme, se situant dans le réel, la troupe des tourmenteurs* (voir Juliette) peut avoir plus de variété.

L'exigence dans la figure des victimes d'une beauté toujours classée incomparable (et d'ailleurs inaltérable, cf. plus haut) est une autre affaire, dont on ne saurait s'acquitter avec quelques postulats banaux, bientôt controuvés, sur l'attrait sexuel. On y verra plutôt la grimace de ce que nous avons démontré dans la tragédie, de la fonction de la beauté : barrière extrême à interdire l'accès à une horreur fondamentale.

Qu'on songe à l'*Antigone* de SOPHOCLE et au moment où y éclate l'Ἔρως ἀνίκητε μάχην [*Éros invincible au combat*]⁴. Cette excursion ne serait pas de mise ici, si elle n'introduisait ce qu'on peut appeler *la discordance des deux morts*, introduite par l'existence de la condamnation.

L'*entre-deux-morts* de l'en-deçà est essentiel à nous montrer qu'il n'est pas autre que celui dont se soutient l'au-delà.

On le voit bien au paradoxe que constitue dans SADE sa position à l'endroit de l'enfer. L'idée de l'enfer, cent fois réfutée par lui et maudite comme moyen de sujétion de la tyrannie religieuse, revient curieusement motiver les gestes d'un de ses héros, pourtant des plus férus de la subversion libertine dans sa forme raisonnante, nommément le hideux SAINT-FOND⁵. Les pratiques, dont il impose à ses victimes le supplice dernier, se fondent sur la croyance qu'il peut en rendre pour elles dans l'au-delà le tourment éternel. Conduite donc par son recel relatif au regard de ses complices, et créance dont, par son embarras à s'en expliquer, le personnage souligne l'authenticité. Aussi bien l'entendons-nous à quelques pages de là tenter de les rendre plausibles en son discours par le mythe d'une attraction tendant à rassembler les « *particules du mal* ».

Cette incohérence dans SADE, négligée par les sadistes, un peu hagiographes eux aussi, s'éclairerait à relever sous sa plume le terme formellement exprimé de la *seconde mort*. Dont l'assurance qu'il en attend contre l'affreuse routine de la nature (celle qu'à l'entendre ailleurs, le crime a la fonction de rompre) exigerait qu'elle allât à une extrémité où se redouble l'évanouissement du sujet : avec lequel il symbolise dans le vœu que les éléments décomposés de notre corps, pour ne pas s'assembler à nouveau, soient eux-mêmes anéantis.

Que FREUD cependant reconnaisse le dynamisme de ce vœu⁶ en certains cas de sa pratique, qu'il en réduise très clairement, trop clairement peut-être, la fonction à une analogie au principe du plaisir, en l'ordonnant à une « *pulsion* » (demande) « *de mort* », voilà ce à quoi se refusera le consentement, spécialement de tel qui n'a pu même apprendre en la technique qu'il doit à FREUD, non plus qu'en ses leçons, que le langage ait d'autre effet qu'utilitaire, ou de parade tout au plus. FREUD lui sert dans les congrès...

Sans doute, aux yeux de pareils fantoches, les millions d'hommes pour qui la douleur d'exister est l'évidence originelle pour les pratiques de salut qu'ils fondent dans leur foi au BOUDDHA, sont-ils des sous-développés, ou plutôt, comme pour BULOZ, directeur de la Revue des Deux Mondes, qui le dit tout net à RENAN⁷ en lui refusant son article sur le Bouddhisme, ceci après BURNOUF, soit quelque part dans les années 50 (du siècle dernier), pour eux n'est-il « *pas possible qu'il y ait des gens aussi bêtes que cela* ».

N'ont-ils donc pas...

s'ils croient avoir meilleure oreille que les autres psychiatres
...entendu cette douleur à l'état pur modeler la chanson d'aucuns malades qu'on appelle mélancoliques.
Ni recueilli un de ces rêves dont le rêveur reste bouleversé, d'avoir dans la condition ressentie d'une renaissance intarissable, été au fond de la douleur d'exister ?

Ou pour remettre à leur place ces tourments de l'enfer qui n'ont jamais pu s'imaginer au delà de ce dont les hommes assurent en ce monde l'entretien traditionnel, les adjurons-nous de penser à notre vie quotidienne comme devant être éternelle ? Il ne faut rien espérer, même du désespoir, contre une bêtise, en somme sociologique, et dont nous ne faisons état que pour qu'on n'attende au dehors rien de trop, concernant SADE, des cercles où l'on a une expérience plus assurée des formes du sadisme.

Notamment sur ce qui s'en répand d'équivoque, concernant *la relation de réversion qui unirait le sadisme à un masochisme* dont on imagine mal au dehors le pêle-mêle qu'elle supporte. Mieux vaut d'y trouver le prix d'une historiette, fameuse, sur *l'exploitation de l'homme par l'homme* : définition du capitalisme on le sait.

Et le socialisme alors ?

C'est le contraire...

⁴ Sophocle : *Antigone*, 781

⁵ Cf. Histoire de Juliette.

⁶ Dynamisme subjectif, la mort physique donne son objet au vœu de la seconde mort.

⁷ Cf. la préface de Renan à ses *Nouvelles études d'histoire religieuse* de 1884.

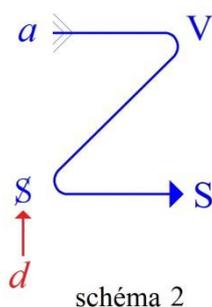
Humour, involontaire, c'est le ton dont une certaine diffusion de la psychanalyse prend effet. Il fascine d'être de plus inaperçu. Il est pourtant des doctrinaires qui font effort pour une toilette plus soignée. On y va du bon faiseur existentialiste, ou plus sobrement, du *ready-made* personnaliste.

Cela donne que le sadique « nie l'existence de l'Autre ». C'est tout à fait, on l'avouera, ce qui vient d'apparaître dans notre analyse.

À la suivre, n'est-ce pas plutôt que le sadique rejette dans l'Autre la douleur d'exister, mais sans qu'il voie que par ce biais lui-même se mue en un « *objet éternel* », si M. WHITEHEAD veut bien nous recéder ce terme ? Mais pourquoi ne nous ferait-il pas *bien commun* ? N'est-ce pas là rédemption, âme immortelle, le statut du chrétien ?

Pas trop vite, pour n'aller pas non plus trop loin. Apercevons plutôt que SADE n'est pas dupé par son fantasme, dans la mesure où la rigueur de sa pensée passe dans la logique sa vie. Car proposons ici un devoir à nos lecteurs.

La délégation que SADE fait à tous dans sa *République du droit à la jouissance* ne se traduit dans notre graphe par aucune réversion de symétrie sur axe ou centre quelconque, mais d'un pas de *rotation*, le plus simple, dans son écart quadratique, soit :



V : la volonté de jouissance, ne laisse plus contester sa nature de passer dans la contrainte morale exercée implacablement par la Présidente de Montreuil sur le sujet dont il se voit que sa division n'exige pas d'être réunie dans un seul corps. (Remarquons que seul le Premier Consul scelle cette division de son effet d'aliénation administrativement confirmé. ⁸)

Cette division ici réunit comme **S** le sujet brut incarnant l'héroïsme propre au pathologique sous l'espèce de la fidélité à SADE dont vont témoigner ceux qui furent d'abord complaisants à ses excès, sa femme, sa belle-sœur - son valet, pourquoi pas ? -, d'autres dévouements effacés de son histoire.

Pour SADE, l'**S** (S barré), on voit enfin que comme sujet c'est de sa disparition qu'il signe, les choses ayant été à leur terme, quand *rien* incroyablement, encore moins que de SHAKESPEARE, nous reste de son image, après qu'il ait dans son testament ordonné *qu'un fourré efface jusqu'à la trace sur la pierre d'un nom scellant son destin*.

Μή φῶναι [*mè phounai*]⁹ : *ne pas être né*, sa malédiction - moins sainte que celle d'ŒDIPE - ne le porte pas chez les Dieux, mais s'éternise : **a**, dans l'œuvre dont d'un revers de main Jules JANIN nous montre l'insubmersible flottaison, la faisant saluer des livres qui la masquent - à l'en croire - en toute digne bibliothèque : *saint Jean Chrysostome* ou les *Pensées*, se plaît-il à imaginer.

Œuvre ennuyeuse que celle de SADE, à vous entendre, oui, comme larrons en foire, Monsieur le Juge et Monsieur l'Académicien, toujours suffisante à vous faire l'un par l'autre, l'un et l'autre, l'un dans l'autre, vous déranger¹⁰.

C'est qu'un fantasme est en effet bien dérangeant puisqu'on ne sait où le ranger, de ce qu'il soit là, entier dans sa nature de fantasme, qui n'a réalité que de discours et n'attend rien de vos pouvoirs, mais qui vous demande, lui, de vous mettre en règle avec vos désirs.

*

⁸ Qu'on n'entende pas que nous fassions ici crédit à la légende qu'il soit intervenu personnellement dans la détention de Sade. Cf. Gilbert Lély : *Vie du marquis de Sade*, t. II, pp. 577-580, et la note 1 de la p. 580.

⁹ Cf. Sophocle : *Œdipe à Colonne, Chœur*, v. 1225.

¹⁰ Cf. Maurice Garçon : *L'affaire Sade* (J.-J. Pauvert, 1957). Il cite J. Janin de la *Revue de Paris* de 1834, dans sa plaidoirie, pp. 84-90.

^{2^{ème}} référence p. 62 : Jean Cocteau, comme témoin, écrit que Sade est ennuyeux, non sans avoir reconnu en lui le philosophe et le moralisateur.

Que le lecteur s'approche maintenant avec révérence de ces figures exemplaires qui, dans le boudoir sadien, s'agencent et se défont en un rite forain. « *La posture se rompt* ». Pause cérémonielle, scansion sacrée. Saluez-y *les objets de la loi*, de qui vous ne saurez rien, faute de savoir *comment vous retrouver dans les désirs dont ils sont cause*.

*Il est bon d'être charitable.
Mais avec qui ? Voilà le point.*

Un nommé [M. VERDOUX](#) le résout tous les jours en mettant des femmes au four jusqu'à ce qu'il passe lui-même à la chaise électrique. Il pensait que les siens désiraient vivre confortables. Plus éclairé, le BOUDDHA se donnait à dévorer à ceux qui ne connaissent pas la route. Malgré cet éminent patronage qui pourrait bien ne se fonder que d'un malentendu (il n'est pas sûr que la tigresse aime à manger du BOUDDHA), l'abnégation de M. VERDOUX relève d'une erreur qui mérite sévérité, puisqu'un peu de graine de *Critique* - qui ne coûte pas cher - la lui eût évitée. Personne ne doute que la pratique de la *Raison* eût été plus économique en même temps que plus légale, les siens eussent-ils dû la sauter un peu.

« *Mais que sont - direz-vous - toutes ces métaphores et pourquoi ?* ».

Les molécules, monstrueuses à s'assembler ici pour une jouissance spinthrienne¹¹, nous réveillent à l'existence d'autres plus ordinaires à rencontrer dans la vie, dont nous venons d'évoquer les équivoques. Plus respectables qu'elles soudain, d'apparaître plus pures en leurs valences.

Désirs, ici seuls à les lier et exaltés d'y rendre manifeste que le désir c'est *le désir de l'Autre*. Si l'on nous a lu jusqu'ici, on sait que le désir plus exactement se supporte d'un fantasme dont un pied au moins est dans l'Autre, et justement celui qui compte, même et surtout s'il vient à boiter.

L'objet, nous l'avons montré dans l'expérience freudienne, *l'objet du désir* là où il se propose nu, n'est que la scorie d'un fantasme où le sujet ne revient pas de sa syncope. C'est un cas de nécrophilie. Il vacille de façon complémentaire au sujet dans le cas général. C'est ce en quoi il est aussi insaisissable que selon KANT l'est *l'objet de la Loi*.

Mais ici pointe le soupçon que ce rapprochement impose. La loi morale ne représente-t-elle pas le désir dans le cas où ce n'est plus le sujet, mais l'objet qui fait défaut ? Le sujet, à y rester seul en présence, sous la forme de *la voix au-dedans* - sans queue ni tête à ce qu'elle dit le plus souvent - ne paraît-il pas se signifier assez de cette barre dont le bâtarde le signifiant *S*, lâché du fantasme (*S* \diamond *a*) dont il dérive [*trieb*], dans les deux sens de ce terme ?

Si ce symbole rend à sa place ce *commandement au-dedans* dont s'émerveille KANT, il nous dessille à la rencontre qui, de *la Loi* au *désir*, va plus loin qu'au *dérobement de leur objet* pour l'une comme pour l'autre. C'est la rencontre où joue *l'équivoque du mot liberté* sur laquelle, à faire main basse, le *moraliste* nous paraît *toujours plus impudent encore qu'imprudent*.

Écoutons plutôt KANT lui-même l'illustrer une fois de plus¹² :

« *Supposez, nous dit-il, que quelqu'un prétende ne pouvoir résister à sa passion, lorsque l'objet aimé et l'occasion se présentent : est-ce que, si l'on avait dressé un gibet devant la maison où il trouve cette occasion, pour l'y attacher immédiatement après qu'il aurait satisfait son désir, il lui serait encore impossible d'y résister ? Il n'est pas difficile de deviner ce qu'il répondrait. Mais si son prince lui ordonnait, sous peine de mort¹³, de porter un faux témoignage contre un bonnête homme qu'il voudrait perdre au moyen d'un prétexte spécieux, regarderait-il comme possible de vaincre en pareil cas son amour de la vie, si grand qu'il pût être. S'il le ferait ou non, c'est ce qu'il n'osera peut-être pas décider, mais que cela lui soit possible, c'est ce dont il conviendra sans hésiter. Il juge donc qu'il peut faire quelque chose parce qu'il a *la conscience* de le devoir, et il reconnaît ainsi en lui-même *la liberté*, qui, sans la loi morale, lui serait toujours demeurée inconnue. »*

La première réponse ici supposée d'un sujet dont on nous avertit d'abord que chez lui beaucoup se passe en paroles, nous fait penser, qu'on ne nous en donne pas la lettre, quand pourtant tout est là. C'est que, pour la rédiger, on préfère s'en remettre à un personnage dont nous risquerions en tout cas d'offenser la vergogne car en aucun, il ne mangerait de ce pain-là. À savoir ce *bourgeois idéal* devant lequel ailleurs, sans doute pour faire pièce à FONTENELLE le centenaire trop galant, KANT déclare mettre chapeau bas¹⁴.

11 Spinthrienne : se dit des médailles et des pierres gravées qui représentent des sujets obscènes (Littre).

12 Barni, p. 173. C'est la scolie du problème II (*Aufgabe*) du théorème III du chapitre premier de l'Analytique. Éd. Vorländer, p. 25.

13 Le texte porte : « *d'une mort sans délai* ».

14 Cf. p. 253 de la trad. Barni, p. 90 de l'éd. Vorländer.

Nous dispenserons donc *le mauvais garçon [sic] du témoignage sous serment*. Mais il se pourrait qu'un tenant de *la passion*, et qui serait assez aveugle pour y mêler le point d'honneur, fit problème à KANT, de le forcer à constater que nulle occasion ne précipite plus sûrement certain vers leur but, que de le voir s'offrir au défi, voué au mépris du gibet.

Car le gibet n'est pas la Loi, ni ne peut être ici par elle voituré.

Il n'y a de fourgon que de la police, laquelle peut bien être l'État comme on le dit du côté de HEGEL, mais *la loi est autre chose* comme on le sait depuis ANTIGONE. KANT d'ailleurs n'y contredit pas par son apologue : le gibet n'y vient que pour qu'il y attache, avec le sujet, son amour de la vie.

Or c'est à quoi le désir peut, dans la maxime : *Et non propter vitam vivendi perdere causas*, passer chez un être moral - et justement de ce qu'il est moral - passer au rang d'*impératif catégorique*. Ce qui est justement où on le pousse ici. Le désir, ce qui s'appelle le désir suffit à faire que la vie n'ait pas de sens à faire un lâche. Et quand la Loi est vraiment là, le désir ne tient pas, mais c'est pour la raison que la Loi et le désir refoulé sont une seule et même chose : c'est même ce que FREUD a découvert. Nous marquons le point à la mi-temps, professeur.

Mettons notre succès au tableau de *la piétaille*, reine du jeu comme on sait. Car nous n'avons fait intervenir

- *ni notre Cavalier*, ce dont nous avions pourtant beau jeu puisque *ce serait SADE*, que nous croyons ici assez qualifié,
- *ni notre Fou*,
- *ni notre Tour* : les droits de l'homme, la liberté de pensée, ton corps est à toi,
- *ni notre Dame*, figure appropriée à désigner les prouesses de l'*Amour courtois*.
-

C'eût été déplacer trop de monde, pour un résultat moins sûr. Car si j'argue que SADE, pour quelques *badinages*, a encouru en connaissance de cause - voir ce qu'il fait de ses « sorties », licites ou non - d'être embastillé durant le tiers de sa vie, *badinages* un peu appliqués sans doute, mais d'autant plus démonstratifs au regard de la récompense, je m'attire PINEL et sa pinellerie qui rappellent. *Folie morale*, opine-t-elle. En tous les cas, belle affaire. Me voici rappelé à la révérence pour PINEL à qui nous devons *un des plus nobles pas de l'humanité* ¹⁵ ?

Treize ans de Charenton pour SADE en sont en effet de ce pas – mais ce n'était pas sa place – tout est là.

C'est cela même qui l'y mène. Car pour sa place, tout ce qui pense est d'accord là-dessus, elle était ailleurs.

Mais voilà : ceux qui pensent bien, pensent qu'elle était dehors, et les bien-pensants, depuis ROYER-COLLARD qui le réclama à l'époque, le voudraient au baigne, voire sur l'échafaud. C'est justement ce en quoi PINEL est un moment de la pensée. Bon gré mal gré, il cautionne l'abattement qu'à droite et à gauche, la pensée fait subir aux libertés que la Révolution vient de promulguer en son nom.

Car à considérer les *droits de l'homme* sous l'optique de la philosophie, nous voyons apparaître ce qu'au reste tout le monde sait maintenant de leur vérité. Ils se ramènent à la liberté de désirer en vain. Belle jambe, mais occasion d'y reconnaître notre liberté de primesaut de tout à l'heure, et de confirmer que c'est bien la liberté de mourir. Mais aussi de nous attirer le renfrognement de ceux qui la trouvent peu nutritive. Nombreux à notre époque. Renouveau du conflit des besoins et des désirs, où comme par hasard c'est la Loi qui vide l'écaille.

Pour la pièce à faire à l'*apologue kantien*, l'*amour courtois* n'offre pas une voie moins tentante, mais elle exige d'être *érudite*. Être érudit par position, c'est s'attirer les érudits, et les érudits en cette matière, c'est l'entrée de clowns. Déjà KANT ici pour un rien nous ferait perdre notre sérieux, faute qu'il ait le moindre sens du comique (à preuve ce qu'il en dit en son lieu). Mais quelqu'un qui en manque, lui, tout à fait absolument, l'a-t-on remarqué, c'est SADE. Ce seuil peut-être lui serait fatal et une préface n'a jamais été faite pour desservir.

Ainsi passons au second temps de l'apologue de KANT. Il n'est pas plus concluant à ses fins.

Car, supposé que son ilote ait le moindre à-propos, il lui demandera si par hasard il serait de son devoir de porter un vrai témoignage, au cas que ce fût le moyen dont le tyran pût satisfaire son envie.

- Devrait-il dire que l'innocent est un Juif par exemple, s'il l'est vraiment, devant un tribunal - on a vu ça - qui y trouve matière à reprendre,
- ou encore qu'il soit athée, quand justement il se pourrait que lui-même fût homme à mieux s'entendre sur la portée de l'accusation qu'un consistoire qui ne veut qu'un dossier,
- et la déviation de « la ligne », va-t-il la plaider non coupable dans un moment et dans un lieu où la règle du jeu est l'autocritique,
- et puis quoi ? Après tout un innocent est-il jamais tout à fait blanc, va-t-il dire ce qu'il sait ?

¹⁵ Nous renvoyons ceux que ce moment de notre essai retiendrait, à l'admirable « *Histoire de la folie* » de Michel Foucault, Plon, 1961, notamment à sa 3^{ème} partie.

On peut ériger en devoir la maxime de contrer le désir du tyran, si le tyran est celui qui s'arroge le pouvoir d'asservir le désir de l'Autre. Ainsi sur les deux longueurs (et la médiation précaire), dont KANT se fait levier pour montrer que la Loi met en balance non seulement le plaisir, mais douleur, bonheur ou aussi bien pression de la misère, voire amour de la vie, tout le pathologique, il s'avère que le désir peut n'avoir pas seulement le même succès, mais l'obtenir à meilleur droit.

Mais, si l'avantage que la *Critique* a su prendre de certains arguments était concédé à la hâte d'un rendez-vous qui nous déçoit, ne peut-on trouver bon d'y apporter le retour d'un effet de déflation?

Mais, si l'avantage que nous avons laissé prendre à la *Critique* de l'alacrité de son argumentation, devait quelque chose à notre désir de savoir où elle voulait en venir, l'ambiguïté de ce succès ne peut-il en retourner le mouvement vers une révision des concessions surprises?

Telle par exemple la disgrâce dont un peu vite furent frappés tous objets à se proposer comme biens, d'être incapables d'en faire l'accord des volontés : simplement d'y introduire la compétition.

Ainsi Milan dont CHARLES QUINT et FRANÇOIS I^{er} ont su ce qu'il leur en coûta d'y voir le même bien l'un et l'autre.

C'est bien là méconnaître ce qu'il en est de l'objet du désir. Que nous ne pouvons introduire ici qu'à rappeler ce que nous enseignons sur le désir, à formuler comme désir de l'Autre pour ce qu'il est d'origine désir de son désir. Ce qui fait l'accord des désirs concevables, mais non pas sans danger. Pour la raison qu'à ce qu'ils s'ordonnent en une chaîne qui ressemble à la procession des aveugles de BREUGHEL, chacun sans doute a la main dans la main de celui qui précède, mais nul ne sait où tous s'en vont.



Or à rebrousser chemin, tous font bien l'expérience d'une règle universelle, mais pour n'en pas savoir plus long. La solution conforme à la Raison pratique serait-elle qu'ils tournent en rond ?

Même manquant, le regard est bien là objet à présenter à chaque désir sa règle universelle, en matérialisant sa cause, en y liant la division « entre Centre et Absence » du sujet.

Tenons-nous en dès lors à dire qu'une pratique comme la psychanalyse, qui reconnaît dans le désir la vérité du sujet, ne peut méconnaître ce qui va suivre, sans démontrer ce qu'elle refoule. Le déplaisir y est reconnu d'expérience pour donner son prétexte au refoulement du désir, à se produire sur la voie de sa satisfaction :

mais aussi bien pour donner la forme que prend cette satisfaction même dans le retour du refoulé.

Semblablement *le plaisir redouble-t-il son aversion à reconnaître la loi, de supporter le désir d'y satisfaire qu'est la défense.*

Si le bonheur est *agrément sans rupture du sujet à sa vie*, comme le définit très classiquement la *Critique*¹⁶, il est clair qu'il se refuse à qui ne renonce pas à la voie du désir. Ce renoncement peut être voulu, mais au prix de la vérité de l'homme, ce qui est assez clair par la réprobation qu'ont encourue devant l'idéal commun les épicuriens, voire les stoïciens. Leur ataraxie destitue leur sagesse.

On ne leur tient aucun compte de ce qu'ils abaissent le désir ; car non seulement on ne tient pas la Loi pour remontée d'autant, mais c'est par là, qu'on la sache ou non, qu'on la sent jetée bas.

SADE, le ci-devant, reprend SAINT-JUST là où il faut.

Que le bonheur soit devenu un facteur de la politique est une proposition impropre.

Il l'a toujours été et ramènera le sceptre et l'encensoir qui s'en accommodent fort bien.

16 Théorème II du chapitre premier de l'*Analytique*, dans l'éd. Vorländer, p. 25, tout à fait improprement traduit par Barni, p. 159.

C'est la liberté de désirer qui est un facteur nouveau, non pas d'inspirer une révolution...
c'est toujours pour un désir qu'on lutte et qu'on meurt
...mais de ce que cette Révolution veuille que sa lutte soit pour la liberté du désir.

Il en résulte qu'elle veut aussi que la Loi soit libre si libre qu'il la lui faut veuve, la Veuve par excellence, celle qui envoie votre tête au panier pour peu qu'elle bronche en l'affaire. La tête de SAINT-JUST, fût-elle restée habitée des fantasmes d'[Organt](#), il eût peut-être fait de Thermidor son triomphe.

Le droit à la jouissance s'il était reconnu, reléguerait dans une ère dès lors périmée, la domination du *principe du plaisir*. À l'énoncer, Sade fait glisser pour chacun d'une fracture imperceptible l'axe ancien de l'éthique : qui n'est rien d'autre que l'égoïsme du bonheur. Dont on ne peut dire que toute référence en soit éteinte chez KANT à la familiarité même dont elle lui fait compagnie, et plus encore aux rejetons qu'on en saisit dans les exigences dont il argue aussi bien pour une rétribution dans l'au-delà que pour un progrès ici bas. Qu'un autre bonheur s'entrevoie dont nous dîmes le nom d'abord, et le statut du désir change, imposant son réexamen.

Mais c'est ici que quelque chose doit se juger.

Jusqu'où SADE nous mène-t-il dans l'expérience de cette jouissance, ou seulement de sa vérité ?

Car ces pyramides humaines, fabuleuses à démontrer la jouissance en sa nature de cascade, ces buffets d'eau du désir édifiés pour qu'elle irise les jardins d'Este d'une volupté baroque, plus haut encore la feraient-ils sourdre dans le ciel, que plus proche nous attirerait la question de ce qui est là ruisselant. [cf. [Lituraterre](#)]



Des imprévisibles quanta dont l'atome amour-baine se moire au voisinage de la Chose d'où l'homme émerge par un cri, ce qui s'éprouve, passées certaines limites, n'a rien à faire avec ce dont le désir se supporte dans le fantasme qui justement se constitue de ces limites. Ces limites, nous savons que dans sa vie SADE est passé au delà. Et cette épure de son fantasme dans son œuvre, sans doute ne nous l'aurait-il pas donnée autrement.

Peut-être étonnerons-nous à mettre en question ce que de cette expérience réelle, l'œuvre traduirait aussi. À nous en tenir au boudoir, pour un aperçu assez vif des sentiments d'une fille envers sa mère, il reste que la méchanceté, si justement située par SADE dans sa transcendance, ne nous apprend pas ici beaucoup de nouveau sur ses modulations de cœur. Une œuvre qui se veut méchante ne saurait se permettre d'être une méchante œuvre, et il faut dire que *La philosophie [dans le boudoir]* prête à cette pointe par tout un côté de bonne œuvre.

Ça prêche un peut trop là-dedans.

Sans doute est-ce un traité de l'éducation des filles¹⁷, et soumis comme tel aux lois d'un genre.

Malgré l'avantage qu'il prend de mettre au jour le « *sadique-anal* » qui enfumait ce sujet dans son insistance obsédante aux deux siècles précédents, il reste un traité de l'éducation.

Le sermon y est assommant pour la victime, infatué de la part de l'instituteur.

L'information historique, ou pour mieux dire érudite, y est grise et fait regretter un [LA MOTHE LE VAYER](#).

La physiologie s'y compose de recettes de nourrice. Pour ce qui en serait de l'éducation sexuelle, on croit lire un opuscule médical de nos jours sur le sujet, ce qui est tout dire.

Plus de suite dans le scandale irait à reconnaître dans l'impuissance où se déploie communément l'intention éducative, celle même contre quoi le fantasme ici s'efforce : d'où naît l'obstacle à tout compte rendu valable des effets de l'éducation, puisque ne peut s'y avouer de l'intention ce qui a fait les résultats. Ce trait eût pu être impayable, des effets louables de l'impuissance sadique. Que SADE l'ait manqué, laisse à penser. Sa carence se confirme d'une autre non moins remarquable : l'œuvre jamais ne nous présente le succès d'une séduction, où pourtant se couronnerait le fantasme : celle par quoi la victime, fût-ce en son dernier spasme, viendrait à consentir à l'intention de son tourmenteur, voire s'enrôlerait de son côté par l'effet de ce consentement. En quoi se démontre d'une autre vue que le désir soit l'envers de la loi.

¹⁷ Sade l'indique expressément dans son titre complet.

Dans le fantasme sadien, on voit comment ils se soutiennent. Pour SADE, on est toujours du même côté, le bon ou le mauvais ; aucune injure n'y changera rien. C'est donc le triomphe de la vertu : ce paradoxe ne fait que retrouver la dérision propre au livre édifiant, que la *Justine* vise trop pour ne pas l'épouser.

Au nez qui remue près, qu'on trouve à la fin du « *Dialogue d'un prêtre et d'un moribond* », posthume, avouez que voilà un sujet peu propice à d'autres grâces que la grâce divine, le manque dans l'œuvre se fait sentir parfois d'un *mot d'esprit*, et l'on peut dire plus largement de ce *mit*, dont POPE depuis près d'un siècle avait alors dit l'exigence.

Évidemment, ceci s'oublie de l'invasion pédantesque qui pèse sur les lettres françaises depuis la W.W. 2. Mais s'il vous faut un cœur bien accroché pour suivre SADE quand il prône la calomnie, premier article de la moralité à instituer dans sa république, on préférerait qu'il y mît le piquant d'un RENAN.

- « *Félicitons-nous* - écrit ce dernier - *que Jésus n'ait rencontré aucune loi qui punit l'outrage envers une classe de citoyens. Les Pharisiens eussent été inviolables* ¹⁸. »

Et il continue :

- « *Ses exquises moqueries, ses magiques provocations frappaient toujours au cœur. Cette tunique de Nessus du ridicule que le Juif, fils des Pharisiens, traîne en lambeaux après lui depuis dix-huit siècles, c'est Jésus qui l'a tissée par un artifice divin. Chef-d'œuvre de haute raillerie, ses traits se sont inscrits en ligne de feu sur la chair de l'hypocrite et du faux dévot. Traits incomparables, traits dignes d'un Fils de Dieu ! Un Dieu seul sait tuer de la sorte. Socrate et Molière ne font qu'effleurer la peau. Celui-ci porte jusqu'au fond des os le feu et la rage* ». [Op. cit., p. 346.]

Car ces remarques prennent leur valeur de la suite que l'on sait, nous voulons dire la vocation de l'Apôtre du rang des Pharisiens et le triomphe des vertus pharisiennes universel. Ce qui, l'on en conviendra, prête à un argument plus pertinent que l'excuse plutôt piètre dont se contente SADE en son apologie de la calomnie : que l'honnête homme en triomphera toujours. Cette platitude n'empêche pas la sombre beauté qui rayonne de ce monument de défis. Celle-ci suffit à nous témoigner de l'expérience que nous cherchons derrière la fabulation du fantasme. Expérience tragique, pour projeter ici sa condition en un éclairage d'au delà toute crainte et pitié.

Sidération et ténèbres, telle est - au contraire du *mot d'esprit* ¹⁹ - la conjonction qui, en ces scènes nous fascine de sa brillance de charbon. Ce tragique est de l'espèce qui se précisera plus tard dans le siècle en plus d'une œuvre, roman érotique ou drame religieux. Nous l'appellerions le *tragique gâteux*, dont on ne savait pas jusqu'à nous, sauf dans les blagues d'écolier, qu'il fût à un jet de pierre du tragique noble. Qu'on se réfère pour nous entendre à la trilogie claudélienne du *Père humilié*. (Pour nous entendre, qu'on sache aussi que nous avons démontré ²⁰ en cette œuvre les traits de la plus authentique tragédie. C'est MELPOMÈNE qui est croulante, avec CLIO, sans qu'on sache laquelle enterrera l'autre). [Melpomène : *Muse de la tragédie*, Cléo : *Muse de l'histoire*]

Nous voilà enfin en demeure d'interroger le « *Sade, mon prochain* », dont nous devons l'invocation à l'extrême perspicacité de Pierre KLOSSOWSKI ²¹. Sans doute la discrétion de cet auteur le fait-il abriter sa formule d'une référence à [Saint LABRE](#) [le *vagabond de Dieu*]. Nous ne nous en sentons pas plus porté à lui donner le même abri.

Que le *fantasme sadien* trouve mieux à se situer dans les portants de l'éthique chrétienne qu'ailleurs, c'est ce que nos repères de structure rendent facile à saisir. Mais que SADE, lui, se refuse à être *mon prochain*, voilà ce qui est à rappeler, non pour le lui refuser en retour, mais pour y reconnaître le sens de ce refus. Nous croyons que SADE n'est pas assez voisin de sa propre méchanceté, pour y rencontrer son prochain. Trait qu'il partage avec beaucoup et avec FREUD notamment.

Car tel est bien le seul motif du recul d'êtres, avertis parfois, devant le commandement chrétien. Chez SADE, nous en voyons le test, à nos yeux crucial, dans son refus de la peine de mort, dont l'histoire suffirait à prouver - sinon la logique - qu'elle est un des corrélats de la Charité. SADE s'est donc arrêté là, au point où se noue le désir à la loi.

Si quelque chose en lui, s'est laissé retenir à la loi pour y trouver l'occasion, dont parle saint PAUL, d'être démesurément pécheur, qui lui jetterait la pierre ? Mais il n'a pas été plus loin. Ce n'est pas seulement que chez lui comme chez tout un chacun la chair soit faible, c'est que l'esprit est trop prompt pour n'être pas leurré. L'apologie du crime ne le pousse qu'à l'aveu détourné de la Loi. *L'Être suprême est restauré dans le Maléfice*.

¹⁸ Cf. [Renan](#) : *Vie de Jésus*, 17^e éd., p. 339.

¹⁹ On sait le départ que prend Freud du « *Sidération et lumière* » de Heymans.

²⁰ Cf. séminaire 1960-61 : *Le transfert...*, séances des 3-05 au 24-05.

²¹ C'est le titre de l'œuvre parue au Seuil en 1947. Disons que c'est la seule contribution de notre temps à la question sadienne qui ne nous paraisse pas entachée des tics du « bel esprit ». Cette phrase, trop élogieuse pour les autres, fut mise d'abord dans notre texte à l'adresse d'un futur académicien, lui-même expert en malices.

Écoutez-le nous vanter sa technique de mettre en œuvre aussitôt tout ce qui lui monte à la tête, pensant aussi bien, en remplaçant le repentir par la réitération, en finir avec la loi au-dedans. Il ne trouve rien de mieux pour nous encourager à le suivre que la promesse que la nature magiquement - femme qu'elle est - nous cédera toujours plus.

On aurait tort de se fier à ce typique rêve de puissance. Il nous indique assez en tout cas qu'il ne saurait être question que SADE, comme P. KLOSSOWSKI le suggère tout en marquant qu'il n'y croit pas, ait atteint cette sorte d'apathie qui serait « *d'être rentré au sein de la nature, à l'état de veille, dans notre monde* ²² » habité par le langage.

De ce qui manque ici à SADE, nous nous sommes interdit de dire un mot, qu'on le sente dans la gradation de *La Philosophie...* à ce que ce soit l'aiguille courbe, chère aux héros de BUÑUEL, qui soit appelée enfin à résoudre chez la fille un *penisneid*, qui se pose un peu là.

Quoi qu'il en soit, il apparaît qu'on n'a rien gagné à remplacer ici DIOTIME par DOLMANCÉ, personne que *la voie ordinaire* semble effrayer plus qu'il ne convient, et qui - SADE l'a-t-il vu ? - clôt l'affaire par un *Noli tangere matrem*. V...ée et cousue, la mère reste interdite. Notre verdict est confirmé sur la soumission de SADE à la Loi.

D'un traité vraiment du désir, peu donc ici, voire rien de fait.

Ce qui s'en annonce dans ce travers pris d'une rencontre, n'est au plus qu'un ton de raison.

R.G. Septembre 1962

Théorème III (Traduction BARNI 1848)

Un être raisonnable ne peut concevoir ses maximes comme des lois pratiques universelles, qu'autant qu'il peut les concevoir comme des principes qui déterminent la volonté par leur forme seule, et non par leur matière. La matière d'un principe pratique est l'objet de la volonté. L'objet est ou n'est pas le principe qui détermine la volonté. S'il en est le principe déterminant, la règle de la volonté est soumise à une condition empirique (au rapport de la représentation déterminante avec le sentiment du plaisir ou de la peine), par conséquent elle ne peut être une loi pratique. Or, si dans une loi on fait abstraction de toute matière, c'est-à-dire de tout objet de la volonté (comme principe de détermination), il ne reste plus que la seule *forme* d'une législation universelle. Donc, ou un être raisonnable ne peut concevoir ses principes subjectivement pratiques, c'est-à-dire ses maximes, comme étant en même temps des lois universelles, ou il doit admettre que c'est la forme seule de ces maximes qui, en leur donnant le caractère qui convient à une législation universelle, en fait des lois pratiques.

Scolie du théorème III

L'intelligence la plus vulgaire peut, sans avoir reçu aucune instruction à cet égard, distinguer quelles maximes peuvent revêtir la forme d'une législation universelle, et quelles maximes ne le peuvent pas. Je me suis fait par exemple une maxime d'augmenter ma fortune par tous les moyens sûrs. J'ai maintenant entre les mains un dépôt, dont le propriétaire est mort sans laisser aucun écrit à ce sujet. C'est bien le cas d'appliquer ma maxime, mais je veux savoir si elle peut avoir la valeur d'une pratique universelle. Je l'applique donc au cas présent, et je me demande si elle peut recevoir la forme d'une loi, et, par conséquent, si je puis la convertir en cette loi : il est permis à chacun de nier un dépôt, dont personne ne peut fournir la preuve. Je m'aperçois aussitôt qu'un tel principe se détruirait lui-même comme loi, car il ferait qu'il n'y aurait plus de dépôt. Une loi pratique, que je reconnais pour telle, doit avoir la qualité d'un principe de législation universelle ; c'est là une proposition identique, et, par conséquent, claire par elle-même. Or je soutiens que, si ma volonté est soumise à une loi pratique, je ne puis donner mon inclination (par exemple, dans le cas présent, ma convoitise) pour un principe de détermination propre à former une loi pratique universelle, car, bien loin de pouvoir être érigée en un principe de législation universelle, elle se détruit elle-même au contraire, lorsque l'on cherche à lui donner cette forme. Aussi, quoique le désir du bonheur et la maxime par laquelle chacun fait de ce désir un principe de détermination pour sa volonté, soient universels, est-il étonnant qu'il soit tombé dans l'esprit d'hommes intelligents de donner ce principe pour une loi pratique universelle. En effet, si l'on donnait à cette maxime l'universalité d'une loi, au lieu de l'ordre qu'une loi universelle de la nature établit partout ailleurs, on aurait tout juste le contraire : un désordre extrême où disparaîtraient complètement la maxime elle-même et son but. La volonté de tous n'a pas, sous ce rapport, un seul et même objet, mais chacun a le sien (son propre bien-être, qui peut bien s'accorder accidentellement avec les desseins que les autres rapportent également à eux-mêmes, mais qui est loin de suffire à fonder une loi, car les exceptions qu'on a le droit de faire à l'occasion sont en nombre infini, et ne peuvent être comprises d'une manière déterminée dans une règle universelle. On obtiendrait de cette manière une harmonie semblable à celle que nous montre un certain poème satirique entre deux époux ayant la même tendance à se ruiner : « Ô merveilleuse harmonie, ce qu'il veut, elle le veut aussi », ou semblable à celle qui régnait entre le roi François 1^{er} et le roi Charles V, lorsque le premier, prenant un engagement envers le second, disait : « *Ce que veut mon frère Charles (Milan) je le veux aussi* ». Des principes empiriques de détermination ne peuvent fonder une législation universelle extérieure, mais ils ne peuvent davantage en fonder une intérieure, car l'inclination ayant son fondement dans la nature de chacun, il y a autant d'inclinations différentes que de sujets différents, et, dans le même sujet, c'est tantôt l'une, tantôt l'autre qui l'emporte. Il est absolument impossible de trouver une loi qui les gouvernerait toutes en les mettant d'accord.

* Le tome III des œuvres complètes en cours de publication à la firme ici indiquée, comprend les textes de *Justine ou les malheurs de la vertu*, soit du roman de 1791, et de *La Philosophie dans le boudoir*. Un court avertissement les précède qui rectifie les données bibliographiques qu'il faut aller chercher dans le tome II. Les tomes I et II déjà parus en effet reproduisent une *Vie du marquis de Sade*, citée dans l'essai présent sur l'édition parue chez Gallimard. Trois textes servent aux œuvres de préface, dont deux - l'un de notre ami Angelo Hesnard, *Rechercher le semblable, découvrir l'homme dans Sade* (préface aux *Œuvres Complètes du Marquis de Sade*, Tome III, *Justine ou les malheurs de la vertu, La philosophie dans le boudoir*, Paris, Cerle du livre précieux, 1966, p. 20.), original, et l'autre reproduit du regretté Maurice Heine (1884-1940) sur *Le Marquis de Sade et le roman noir* (Gallimard, 1953) - précèdent la *Justine*, et le troisième, avant la *Philosophie*, est un article déjà recueilli dans le *Sade mon prochain* (Seuil, 1947) de Pierre Klossowski, auquel nous nous référons à la fin de cet essai.

Nous choisissons cette place pour remarquer que, s'il y a toute chance pour que cette édition, qui s'annonce elle-même comme « définitive », soit menée à bonne fin, il n'y a pas encore en français d'édition des œuvres complètes de Kant, non plus que de Freud. Il est vrai qu'il eût fallu que fût poursuivie une traduction systématique de ces œuvres. Une telle entreprise eût semblé s'imposer pour Kant dans un pays où tant de jeunes forces se qualifient par l'enseignement de la philosophie. Sa carence à beaucoup près laisse à réfléchir sur la direction assurée aux travaux par les cadres responsables.

22 Cf. la note p. 94, op. cit.